

LE 17 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à **HUIS CLOS** tel que permis par l'arrêté numéro 2020-004 et l'arrêté 2020-029 du Ministre de la Santé et des Services Sociaux. La Séance a lieu le **Judi 17 décembre 2020 à 18 h 30** à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore.

SONT PRÉSENTS PAR MOYEN DE TÉLÉCOMMUNICATION :

Les conseillers et conseillères: Donald Manconi (audioconférence), Clark Shaw (audioconférence), Alain Giroux (vidéoconférence), Shirley Roy (vidéoconférence), Anik Korosec (audioconférence) et Anselmo Marandola (vidéoconférence) formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce (vidéoconférence).

La directrice générale, madame Julie Boyer et la secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présentes par moyen de vidéoconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 18 h 30.

2020-12-284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-12-285 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONDIÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que les membres du conseil ont reçu, par courriel, l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire dans les délais prescrit par le Code Municipal du Québec (C-27.1) :

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a confirmé sa présence ou son absence par courriel ou par téléphone;

CONSIDÉRANT QUE cet envoi ne s'agit pas d'un avis de convocation conforme au Code Municipal du Québec (C-27.1) ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi
APPUYÉ PAR : Le conseiller Anselmo Marandola
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers et le maire (7) :

QUE les membres du conseil présents renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devrait précéder la présente séance ;

QUE les membres du conseil consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points de l'ordre du jour adopté par la résolution 2020-12-284.

ADOPTÉE

2020-12-286

AUTORISATION DE TENIR LA PRÉSENTE SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 et l'arrêté 2020-029 du Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Clark Shaw
APPUYÉ PAR : le conseiller Donald Manconi
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la tenue de la présente séance à huis clos et d'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par voie d'audioconférence ou par vidéoconférence ;

D'AUTORISER l'enregistrement de la présente séance et sa publication sur le site internet de la municipalité pour que toute personne intéressée puisse la visionner.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021

<u>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</u>	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	2 363 908
Taxes- Quote-part MRC	402 801
Sécurité publique	465 911
Règlement 124 - Camion incendie 2003	21 356
Règlement 199 - Rue des Alouettes	3 663
Règlement 223 - Chemin William	40 007

Règlement 191 - Écoprêt	13 861
Règlement 192 - Écoprêt FCM	10 063
Ordures, recyclage	281 400
Règlement 143-1 - Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	195 800
Dotations spéciales de fonctionnement	15 525
Subventions voiries	234 000
Subventions diverses	123 000
Mutations immobilières	255 000
Autres revenus	329 601
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	4 755 895

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 313 285
Sécurité publique	945 846
Transport	1 649 355
Hygiène du milieu	570 941
Aménagement, urbanisme et développement	276 581
Loisirs et culture	285 514
Frais de financement	166 144
Amortissement des immobilisations	(563 957)
Remboursement de la dette	337 340
Transfert aux activités d'investissements	61 079
Affectation du surplus accumulé non affecté	(286 232)
Affectation du surplus accumulé affecté	0
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 755 895

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
Transferts	966 141
Financement provenant du fond de roulement	0
Autres financements long terme	0
Entente de partage	0
Affectation du surplus accumulé non affecté	0
Fonds de parc	52 130
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	1 018 271

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins	800 000
Équipement Informatique	0

Parc et patinoire et sentiers	260 350
Équipement	9 000
Équipement urbanisme	0
Composteurs (dépôt volontaire)	0
Terrain	3 000
Propriétés destinées à la revente	7 000
Écocentre	0
Transfert des activités de fonctionnement	(61 079)
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 018 271

Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2021 est établi à 0.56 \$ du 100 \$ d'évaluation incluant le service des incendies. Une taxe de 0.0951 \$ du 100 \$ d'évaluation sera chargée pour assumer les frais de la MRC d'Argenteuil.

La taxe pour la sécurité publique est établie à 0.11 \$ du 100 \$ d'évaluation. Une taxe de 0.00504 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée pour le financement du camion incendie acheté en 2003.

Une taxe sectorielle pour la municipalization du chemin Williams (règlement 223) est imposée sur les 36 lots concernée par le projet à un taux de 1 111.32 \$ chaque.

Une taxe spéciale pour le financement du règlement 191 concernant la mise en œuvre du programme Écoprêt est imposée sur les 20 adresses qui ont profité du programme. Le montant de cette taxe varie selon ce qui a été convenue dans chaque entente signée avec les propriétaires d'immeuble concernées.

Une taxe spéciale pour le financement du règlement 192 concernant la mise en œuvre du programme Écoprêt est imposée sur les 10 adresses qui ont profité du deuxième financement pour ce programme. Le montant de cette taxe varie selon ce qui a été convenue dans chaque entente signée avec les propriétaires d'immeuble concernées.

Donc, le taux total de taxation pour l'année 2021 sera de 0.77014 \$ du 100 \$ d'évaluation, le tout perçu en conformité avec le rôle d'évaluation pour l'an 2021, tel que déposé par l'estimateur professionnel de la MRC le 14 septembre 2020 au montant total de 423 587 000 \$.

La taxe pour les ordures ménagères et le recyclage sera de 175.00 \$ par résidence habitable.

La taxe spéciale en matière de protection environnementale sera de 50,00 \$ par unité d'évaluation.

Les licences de chiens et chats sont émises gratuitement. Le tarif des dérogations mineures demeure 300,00 \$ plus les frais de publication.

Maintenant que les résidents de Gore peuvent s'inscrire gratuitement à la bibliothèque et à la piscine de Lachute, la municipalité ne remboursera plus de frais de non-résident provenant d'une autre bibliothèque ou d'une autre piscine.

Le taux d'intérêt est fixé par résolution du conseil. Des frais de 5,00 \$ seront ajoutés à tout avis de rappel pour toute balance due de 10,00 \$ et plus, posté durant l'année et des frais d'administration de 25,00 \$ seront chargés pour tout chèque retourné pour insuffisance de fonds.

La rémunération des conseillers sera majorée de 1.02 %. Les rémunérations mensuelles pour 2021 seront les suivantes:

	Salaire 2021	Salaire 2020	Allocation 2021	Allocation 2020
Maire	1 831.64	1 813.15	915.83	906.58
Conseillers	464.60	459.51	232.09	229.75

La rémunération des employés (es) municipaux pour 2021 sera majorée de 1.02 % selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada et l'ajustement d'échelon salarial sera appliqué selon les ententes et conventions en vigueur.

FIN

2020-12-287 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du budget de l'année 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Clark Shaw

APPUYÉ PAR : la Conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget de l'année 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

2020-12-288 PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023

Durant le programme d'immobilisations 2021, 2022 et 2023, la municipalité planifie investir dans les projets suivants :

1. Amélioration des chemins du Lac Hughes, du Lac Grace et du Lac Barron ;
2. Acquisition de terrains pour le parc/sentiers ;
3. Acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics ;
4. Acquisition de divers équipements pour le service de protection contre les incendies ;
5. Aménagements au Lac Beattie ;
6. Propriété destinée à la revente.

Le tout selon l'annexe A faisant partie intégrante du procès-verbal.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le programme d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTION PERIOD

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions directement à la municipalité.

2020-12-289

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 46

ADOPTÉE.